

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le six décembre deux mille dix neuf à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 39
DATE DE LA CONVOCATION	29/11/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	13/12/2019

OBJET :**Autorisation budgétaire spéciale 2020 - Budget général et budgets annexes****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSEY , M. Maurice MARCHETTI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Vanessa PICARD , M. Jean-Louis DANGAUTHIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Vincent MEDILI, Mme Monique PARA

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Gil SILVESTRI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget, M. le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant d'une part ces dispositions et d'autre part que le budget primitif 2020 ne sera présenté que courant janvier 2020, il convient donc de voter des autorisations budgétaires qui précisent le montant et l'affectation des crédits, ceci dans le souci de pouvoir lancer des opérations d'investissement dès le début de l'année.

Les crédits correspondants, détaillés ci-dessous, seront inscrits au Budget Primitif 2020 lors de son adoption.

BUDGET GENERAL

	BUDGET VOTE 2019	AUTORISATION 2020
Chapitre 20	568 361.28	50 000.00
202 - Réalisation documents d'urbanisme	6 000.00	1 500.00
2031 - Frais d'études	337 000.00	10 000.00
2033 - Frais d'insertion	61 511.01	8 500.00
2051 - Concessions et droits similaires	163 850.27	30 000.00
Chapitre 204	2 116 816.60	29 000.00
204114 - Subv.aux organismes publics - Voirie	500 100.00	0.00
2041642 - Subv. d'équip. versées SPIC	1 500 000.00	0.00
20421 - Subv. d'équip. aux personnes de droit privé	106 716.60	26 500.00
20422 - Subv. d'équip. Personnes de droit privé	10 000.00	2 500.00
Chapitre 21	2 403 851.09	250 000.00
2111 - Terrains nus	279 791.00	27 500.00
2112 - Terrains de voirie	137 482.00	14 500.00
2115 - Terrains bâtis	164 565.00	17 000.00
2121 - Plantations d'arbres et arbustes	10 000.00	2 500.00
2182 - Matériel de transport	261 500.00	27 000.00
2183 - Matériel informatique	227 777.01	26 500.00
2184 - Mobilier	113 836.60	10 000.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	1 208 899.48	125 000.00
Chapitre 23	12 774 591.33	1 500 000.00
2313 - Construction	5 521 954.15	650 000.00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	7 248 637.18	849 000.00
2316 - Restauration collection et œuvres	4 000.00	1 000.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

d'art		
Chapitre 4541201	200 000.00	50 000.00
4541 - Travaux d'office pour le compte de tiers	200 000.00	50 000.00

BUDGET EAU (sous réserve du maintien de la compétence Eau à la commune)

	BUDGET VOTE 2019	AUTORISATION 2020
Chapitre 20	163 000.00	1 535.00
2031 - Frais d'études	158 000.00	1 235.00
2033 - Frais d'insertion	5 000.00	300.00
Chapitre 21	11 500.00	2 625.00
21562 - Matériel spécifique d'exploitation	5 000.00	1 250.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	6 500.00	1 375.00
Chapitre 23	351 120.78	60 000.00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	351 120.78	60 000.00

BUDGET PARKINGS

	BUDGET VOTE 2019	AUTORISATION 2020
Chapitre 20	10 300.00	1 075.00
2031 - Frais d'études	10 000.00	1 000.00
2033 - Frais d'insertion	300.00	75.00
Chapitre 21	15 119.08	3 779.77
2183 - Matériel informatique	3 567.08	891.77
2188 - Autres immobilisations corporelles	11 552.00	2 888.00
Chapitre 23	1 677 580.92	419 395.23
2313 - Constructions	1 676 580.92	419 145.23
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	1 000.00	250.00

BUDGET QUATTRO

	BUDGET VOTE 2019	AUTORISATION 2020
Chapitre 21	15 060.00	3 765.00
2188 - Autres immobilisations	15 060.00	3 765.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

corporelles		
-------------	--	--

BUDGET ABATTOIR

	BUDGET VOTE 2019	AUTORISATION 2020
Chapitre 20	26 200.00	1 300.00
2031 - Frais d'études	25 000.00	1 000.00
2033 - Frais d'insertion	1 200.00	300.00
Chapitre 23	370 638.61	50 000.00
2313 - Immobilisation en cours, constructions	370 638.61	50 000.00

Décision

Je vous propose sur l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 novembre 2019 :

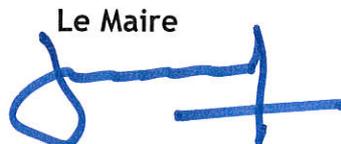
- Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits détaillés dans la présente autorisation budgétaire,
- Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2020.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40
 - ABSTENTION(S) : 1
- Mme Vanessa PICARD

Sauf en ce qui concerne les Budgets Annexes de l'Eau, des Parkings, du Quattro et de l'Abattoir pour lesquels le vote est le suivant :

- POUR : 41

Le Maire

 Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 17 DEC. 2019
 Affiché ou publié le : 17 DEC. 2019

